



INVITATION PRESSE

ORDONNANCE RELATIVE A L'ACCESSIBILITE

Le Collectif pour une France accessible en appelle aux députés !

- Rassemblement des membres du Collectif pour une France accessible à l'Assemblée nationale le 1^{er} juillet à partir de 14h, à la veille de l'examen de l'Ordonnance relative à l'accessibilité en Séance publique
- Remise des signatures des + de 232 000 signataires de la pétition sur l'accessibilité à l'Assemblée nationale le 1^{er} juillet à 14h



Plus de 232 000 signataires de notre pétition pour l'accessibilité,*

10 millions de personnes en situation de handicap et leur famille demandent une France accessible!

Ne ratifiez pas l'ordonnance en l'état VOTEZ POUR NOUS

*A consulter sur : change.org/accessibilite

- Ces 232 000 signatures seront remises dans une dizaine de sacs postaux qui pèseront plus de 100 kg! Elles représentent le poids de la colère du Collectif pour une France accessible!
- Cette pétition hébergée sur <u>www.change.org/accessibilite</u> et portée par Philippe Croizon est la 2e pétition la plus signée en France, depuis l'ouverture de Change.org!



Le Collectif pour une France accessible se réunit, mercredi 1^{er} juillet de 14h à 17h, Place Edouard Herriot, à côté de l'Assemblée nationale pour interpeller les députés et montrer leur colère face aux reculs inadmissibles en matière d'accessibilité.

A 14h, le Collectif pour une France accessible remettra à l'Assemblée nationale les signatures des plus de 232 000 signataires de la pétition sur www.change.org/accessibilite. Le collectif a également demandé des rendez-vous aux six Présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale pour leur exposer les motifs de leur colère face à cette Ordonnance inacceptable.

Même si la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a abrogé mardi 24 juin un amendement du Sénat rendant le logement social difficilement adaptable et a amélioré à la marge le texte initial (notamment sur le tarif des transports à la demande) cette Ordonnance, en l'état, reste **inacceptable**!

Ce texte déconstruit littéralement bon nombre des objectifs initiaux de la loi de 2005, puisqu'elle exonère la majorité des établissements recevant du public et des transports publics ordinaires d'une mise en accessibilité. En introduisant trois nouveaux motifs de dérogations, sans justifications technique ou économique, ce texte est un retour en arrière de plus de 40 ans !

Le Collectif tient à rappeler aux députés que les millions de personnes gênées quotidiennement dans leurs déplacements (personnes en situation de handicap, personnes âgées, parents avec poussettes, cyclistes, usagers des transports en commun, etc.) comptent sur eux pour permettre à la France de se rendre accessible. Ainsi, le collectif demande aux députés de ne pas ratifier l'Ordonnance en l'état, mais de proposer des amendements permettant l'accessibilité.

Contact presse :

APF: Evelyne Weymann: 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37



Associations membres du Collectif:

> Associations représentatives de personnes en situation de handicap et de leur famille :

Accès pour tous

Association de défense des polyhandicapés (Adepo)

Association de fraternité pour les handicapés physiques (AFHP)

Association des paralysés de France (APF)

Association française contre les myopathies (AFM-Téléthon)

Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (ANPIHM)

Association des Personnes de Petite Taille (APPT)

Association pour l'aide au handicap au sein du ministère des finances (APAHF)

Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Égalité des Droits (CDTHED)

Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)

Fédération des malades handicapés (FMH)

Fédération française des associations d'infirmes moteurs cérébraux (FFAIMC)

Fédération française des Dys (FFDYS)

FNATH, association des accidentés de la vie

Groupement français des personnes handicapées (GFPH)

Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)

HADS: Association de défense et soutien aux personnels handicapés et familles du groupe SNCF

Handirail

Mouvement des sourds de France (MDSF)

Spécial Olympics Réunion

Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques (UNAFAM)

Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (UNAPEI)

Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

> Associations représentatives des personnes âgées et retraitées :

Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)

Fédération nationale des Associations et Amis de Personnes âgées Et de leurs familles (FNAPAEF)

Générations Mouvement, les Aînés ruraux

> Associations d'usagers de la voirie et des transports publics :

Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT)

Les Droits du piéton

> Association de cyclistes :

Association française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes de France (AF3V)

> Associations familiales et de parents d'élèves :

Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)

Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)

> Association de développement durable :

France nature environnement (FNE)

Pour rejoindre le collectif : collectif.france.accessible@gmail.com